



Retracting after purchase of vehicle without CT

Par **bida**, le **03/08/2013** à **12:00**

Bonjour,

J'ai vendu mon véhicule sans CT à un particulier à 900 euros spécifiant sur ma CG vendu dans l'état et cette personne me recontacte m'informant d'un problème moteur et me menace d'aller en justice que dois-je faire svp sachant que l'acheteur a regardé la voiture la conduite etc

Par **janus2fr**, le **03/08/2013** à **19:36**

Bonjour,

Pour une vente d'un véhicule de plus de 4 ans, un contrôle technique de moins de 6 mois doit être fourni par le vendeur. Il n'est pas possible d'y déroger, la mention "vendu dans l'état" n'a aucun effet légal dans ce cas.

L'acheteur peut donc demander l'annulation de la vente pour défaut de contrôle technique.